

Département de LA CHARENTE MARITIME  
Commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe 4 au RAPPORT DE PRESENTATION  
**Mouvements d'espaces boisés** classés (EBC)

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
Révision n° 3	18.12.2009	27.06.2017	25.03.2021

### **DOSSIER D'APPROBATION**

Conseil Municipal du 25 Mars 2021



*Vu pour être annexé à la délibération du 25 Mars 2021*



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Georges-de-Didonne



*Inscrire l'intelligence environnementale  
au coeur de vos projets*

BUREAU D'ÉTUDE

9 allée James Watt  
Le Space bâtiment 3  
33700 Mérignac

Tél. : 05 56 49 59 78

Fax : 05 56 49 68 39

[www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

**Mouvements des Espaces Boisés Classés (E.B.C.) de  
la commune de Saint-Georges-de-Didonne**

Mars 2017

## Démarche qualité

La Société RIVIERE ENVIRONNEMENT est adhérente à CINOV-TEN (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique // Syndicat professionnel : Territoires & Environnement)

A ce titre, elle adhère à la charte déontologique des Ingénieurs conseil, en particulier par rapport à la compétence de **l'équipe** mobilisée sur cette opération, la qualité des méthodes de travail proposées et des rapports remis.

Statut	Version	Etabli par	Vérfié par	Date
Document de travail	N°1	Louise MATILLON Ludwick SIMON	Carole Jaffre	29/03/2017

Crédits photographiques : Rivière Environnement

# 1. PREAMBULE

L'article L.113-1 du code de l'urbanisme permet d'instaurer le classement d'espaces en Espaces Boisés Classés (E.B.C.). En effet, « les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. [...] Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 [...] ».

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une analyse de l'ensemble des boisements de la commune de Saint-Georges-de-Didonne a été réalisée afin de prendre en compte les nouvelles orientations s'appliquant sur le territoire :

- La prise en compte des ensembles boisés les plus significatifs identifiés au SCOT ;
- Le respect des sites Natura 2000 et des habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein des documents d'objectifs ;
- La prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères, non identifiés au sein des espaces d'inventaire et de protection réglementaire ;
- La traduction réglementaire des orientations définies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Cette analyse se base sur un repérage préalable par photographie aérienne (prise de vue de mai 2014 fournie par l'IGN), sur l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLU, ainsi que sur des prospections de terrain pour vérifier les réalités du terrain. L'objectif est de mieux prendre en compte et protéger les boisements présents sur le territoire en proposant un certain nombre de classement et déclassement. Le classement en Espace Boisé Classé répondra à des enjeux multiples : intérêt paysager, préservation de milieux remarquables, protection contre les nuisances des infrastructures, limite à l'étalement urbain.

## 1.1- Les Espaces Boisés Classés au Plan Local d'Urbanisme de 2006

La plus grande entité d'EBC dans le Plan Local d'Urbanisme de 2006 correspond au massif forestier de la forêt de Suzac, situé au Sud de la commune.















## 1.2 Les Espaces Boisés Classés du projet de PLU

Le PLU conserve la trame initiale des dispositions du PLU de 2006, avec une large protection sur le massif forestier de Suzac.

Néanmoins, différentes évolutions sont proposées afin d'avoir une approche plus fine et plus ciblée en fonction des enjeux recensés dans l'Etat Initial du PLU, à savoir :

- De nouveaux EBC pour prendre en compte des sensibilités écologiques et/ou paysagères (boisements constitutifs de la loi Littoral, boisements à caractère humide, éléments de la trame verte, parcs urbains, etc.),
- **Le déclassement d'EBC correspondant** à des erreurs identifiées dans le PLU de 2006,

L'ensemble de ces mouvements est présenté en deux parties :

- Les propositions de classement de 340 500 m<sup>2</sup>, soit 34,05 ha,
- Les propositions de déclassement de 284,5 m<sup>2</sup>, soit 0.03 ha

## 2- PRESENTATION DES NOUVEAUX CLASSEMENTS EN ESPACES BOISES CLASSES

La présentation des nouveaux classements en espaces boisés classés se déclinera en plusieurs grandes catégories, **afin d’avoir une analyse pertinente sur le rôle écologique** et paysager que joue chaque espace sur la commune.

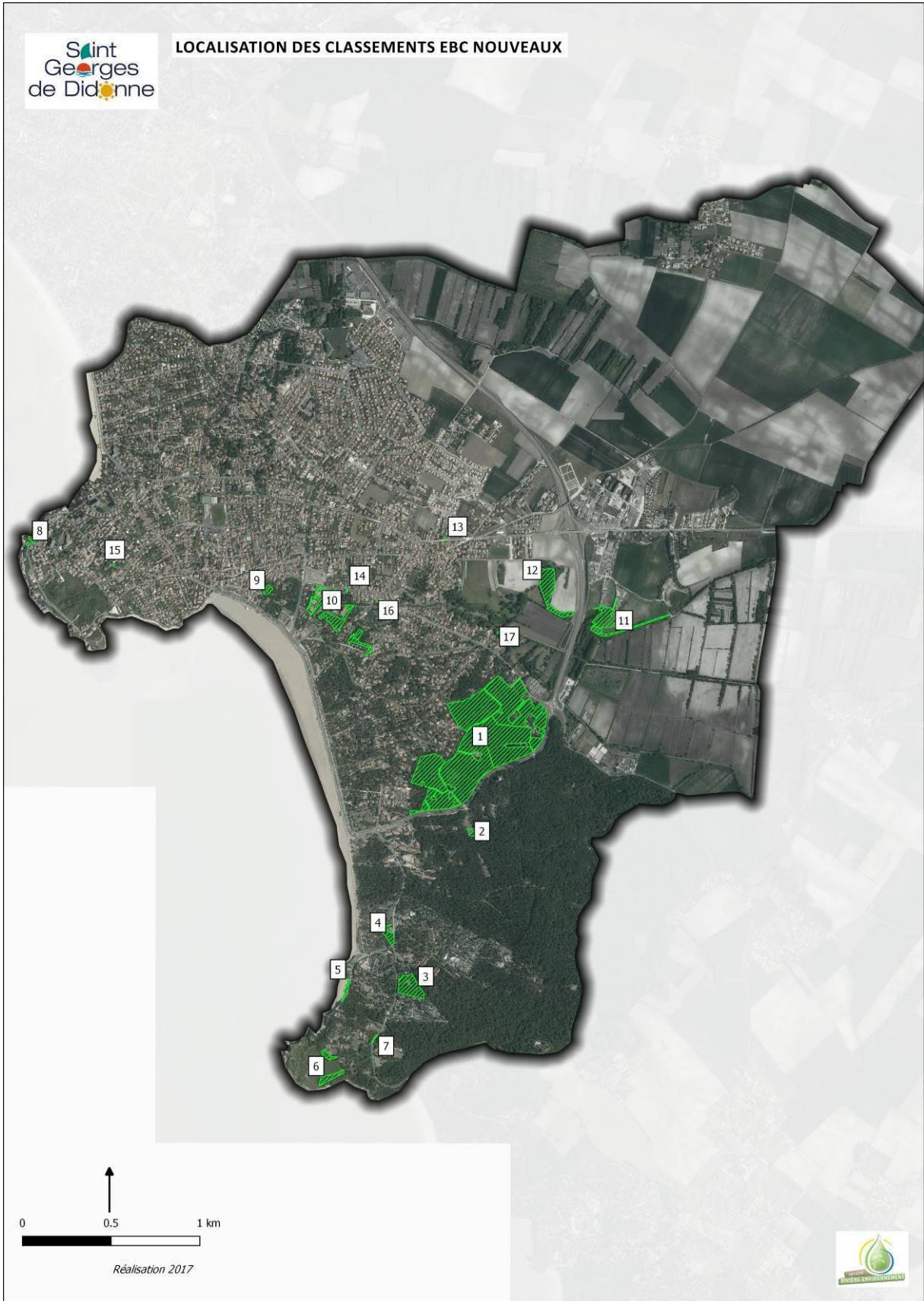
**Tout d’abord**, la situation estuarienne de la commune nécessite **d’intégrer la Loi Littoral dans la perspective** de protéger et mettre en valeur son linéaire côtier. Ainsi, les nouveaux classements en EBC vont être justifiés au regard de leur fonction, de leur localisation et de leur état au titre de cette loi : situation au sein de la bande des 100 m, situation au sein des espaces remarquables ou caractéristiques du littoral, situation au sein des espaces proches du rivage.

L’**identification de nouveaux** classements se justifiera également par la place de ces espaces boisés au sein de la **Trame Verte urbaine (continuité écologique et réservoir à l’échelle de la commune)**, en tant que parcs urbains.

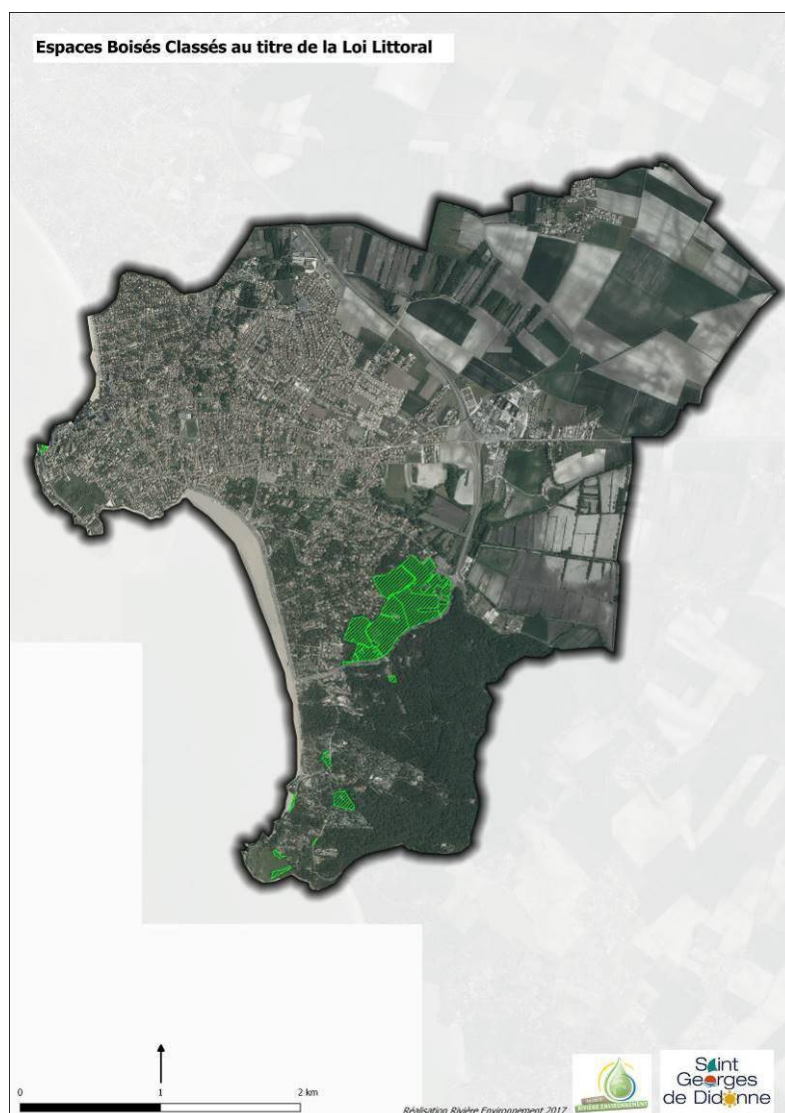
Certains boisements ont été sélectionnés du fait de leur composition, du service écologique rendu et de leur localisation, **sans pour autant être concernés par la mise en œuvre de la Loi Littoral, ni par une** identification en tant que parc urbain.

Enfin, plusieurs arbres isolés ont été pointés afin de préserver leur intérêt patrimonial et paysager.





## 2.1- Identification des Espaces Boisés Classés au titre de la Loi Littoral



Saint-Georges-de-Didonne est une commune soumise à la loi Littoral, du fait de sa situation sur l'Estuaire de la Gironde. Ainsi, dans l'application des grands principes de cette loi, plusieurs catégories d'espaces ont été définies dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme :

- La bande littorale des 100 m,
- Les espaces proches du rivage,
- Les espaces remarquables du littoral (marais, zone humide et la forêt de Suzac),

L'identification des espaces boisés au sein de ces secteurs concernés par un zonage et un règlement protecteurs permet de souligner leur intérêt écologique ainsi que paysager, justifiant un classement adéquat.





Analyse du site

Le secteur correspond à une forêt Pin maritime (*Pinus pinaster*) et Chêne vert (*Quercus ilex*, qui correspond à une formation mixte qui se développe à proximité et au niveau de la dune boisée sur une bonne partie du littoral centre atlantique où elle constitue un habitat endémique. On observe là le résultat d'une gestion forestière ancienne sur des sables d'origine marine modelés par le vent en dunes ayant souvent de fortes teneurs en calcaire (sables coquilliers) et fixés par les plantations.

Elle constitue l'entité boisée la plus grande du secteur, présentant un réel fonctionnement forestier (tous les critères d'un boisement de qualité sont présents). On observe la présence d'éléments témoignant de la gestion raisonnée du site : bois morts sur pied et au sol, arbres à micro-habitats. Ces composantes sont essentielles pour assurer le cycle des différents éléments (carbone, azote, phosphore...) au sein même de l'entité grâce aux organismes saprophages et permettent en plus d'augmenter la biodiversité. La structure verticale du peuplement est presque complète, avec une strate herbacée, arbustive et arborée de moins de 20m, la strate arborée de plus de 20m étant présente mais pas assez significative pour être prise en compte. Les aiguilles de pin ont tendance à acidifier le sol, ce qui le rend moins accueillant pour un grand nombre d'espèces, mais qui permet le développement d'espèces peu communes. Enfin, la densité de très gros bois vivants et leur proportion par rapports aux autres bois est réellement intéressante. Cela nous montre que le sol est productif et permet une croissance adéquate des ligneux et que l'état boisé est ancien et continu dans le temps.



De gauche à droite : bois mort au sol, milieu ouvert intra forestier, Callune


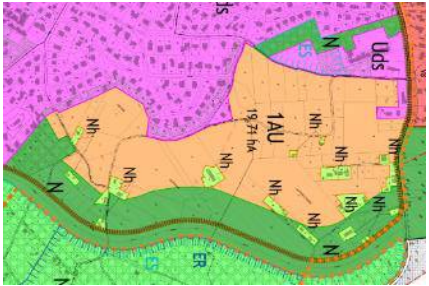
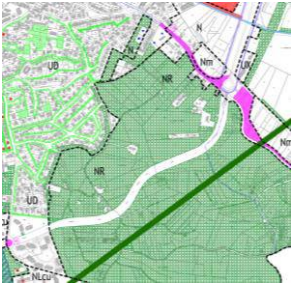
Elément constitutif de l'application de la Loi Littoral

Ce secteur participe à la constitution d'un espace remarquable du littoral à caractère forestier. La forêt de Suzac correspond à une large entité forestière, qui s'est développée sur une dune fixée. La pinède dunaire est majoritairement composée de Pin Maritime et de Chêne Vert. Au regard de la composition des boisements, le classement en EBC, correspondant initialement au secteur au Sud de la



Linéaire de voiries mitant le secteur forestier —



<p>RD 25, peut s'étendre sur la partie Nord. Cela permet également de reconnecter un ensemble forestier, et de donner de la cohérence à l'identification de l'espace remarquable du littoral.</p> <p>Le secteur est cependant concerné par un mitage important du fait des nombreuses installations touristiques, ce qui a altéré les potentialités de présence de tout un cortège faunistique sylvicole de forêt mature.</p> <p>Le classement en EBC est donc une opportunité de conservation d'une entité boisée reconnectée en bon état écologique.</p>	 <p>Reconnexion par un classement protecteur des entités boisées de la forêt de Suzac.</p>
<p>Elément constitutif de la Trame Verte</p> <p>Entité rattachée au corridor majeur de la forêt de Suzac, identifiée au SRCE Poitou-Charentes.</p>	
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la formation forestière;</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;</li> <li>- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;</li> <li>- <b>Reconnecter le secteur avec l'entité globale de la forêt de Suzac.</b></li> </ul>	<p>Conclusion</p> <p>Classement en Espace Boisé Classé</p> <p>254 700 m<sup>2</sup> classés</p>
<p>Evolution du PLU 2006 au PLU 2017</p>	
	



Analyse du site

La parcelle de 0.18 ha correspond aux anciens terrains de tennis, aujourd'hui abandonnés. Ce secteur ouvert intra forestier est cerclé d'une lisière d'espèces de landes thermophiles : Bruyère callune (*Calluna vulgaris*), Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*) et Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) et Ronce (*Rubus fruticosus*). Le boisement qui jouxte la parcelle est principalement composé de Pin maritime (*Pinus pinaster*) accompagnés de Chêne vert (*Quercus ilex*).

La structure verticale du peuplement est presque complète, avec une strate herbacée, arbustive et arborée de moins de 20 m, la strate arborée de plus de 20 m étant présente mais pas assez significative pour être prise en compte au sud de la parcelle.

Cette parcelle caractérisée par un milieu ouvert intra-forestier offre un fort intérêt pour des espèces faunistiques et floristiques. Il est typique des habitats de chasse pour le groupe des chiroptères forestiers et certains oiseaux de la famille des Piciés qui se nourrissent au sol. Cette zone ouverte offre également un secteur de thermorégulation à l'herpétofaune du secteur et un milieu de vie pour l'entomofaune notamment les papillons et orthoptères (criquets et Mantes religieuses). De plus, ce type d'habitat sablonneux associé aux boisements héberge potentiellement plusieurs espèces végétales patrimoniales : le Cytinet (*Cytinus hypocistis* subsp. *hypocistis*), la Moéhringie à cinq étamines (*Moehringia pentandra*) ainsi que l'Œillet de France (*Dianthus gallicus*).



De gauche à droite : lisière de Gênets à balais, Chênes verts sous pinède, milieu ouvert intra forestier

<p>Élément <b>constitutif de l'application de la Loi Littoral</b></p> <p>Ce secteur participe à la constitution d'un espace remarquable du littoral à caractère forestier. La forêt de Suzac correspond à une large entité forestière, qui s'est développée sur une dune fixée. La pinède dunaire est majoritairement composée de Pin Maritime et de Chêne Vert. Au regard de la composition des boisements et de la situation de la parcelle, le classement en EBC permet de constituer une entité boisée intégrale englobant également un facies ouvert et des lisières d'embroussaillage thermophiles favorables à la bonne réalisation de cycle biologique des espèces en présence et potentiellement présentes dans le secteur.</p> <p>La parcelle est également une acquisition du Conservatoire du Littoral. Le classement en EBC appuiera donc le processus de protection du secteur initié par le Conservatoire du Littoral.</p> <p>Ancien espace réservé pour les courts de tennis, le maintien de cette rupture dans l'EBC n'est aujourd'hui plus nécessaire.</p>	 <p>Parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral sur la forêt de Suzac.</p> 
<p>Élément constitutifs de la Trame Verte</p> <p>Entité incluse au corridor majeur de la forêt de Suzac, identifiée au SRCE Poitou-Charentes.</p>	
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la fonctionnalité écologique des espèces forestières (habitat de chasse, site de thermorégulation, site de reproduction etc. ;</li> <li>- Préserver la formation forestière;</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique boisé ;</li> <li>- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;</li> <li>- Participe à la diversification des habitats en faveur de la biodiversité ;</li> <li>- Appuyer la démarche de protection du Conservatoire du Littoral</li> </ul>	<p>Conclusion</p> <p>Classement en Espace Boisé Classé</p> <p>1 800 m<sup>2</sup> classés</p>
<p>Evolution du PLU 2006 au PLU 2017</p>	
	





Analyse du site

Parcelle de 1,3 ha

A proximité immédiate du camping, ce boisement s'insère dans l'entité globale de la forêt de Suzac. Cette parcelle est située sur un secteur urbain, concernée par des activités de logements estivaux. Le boisement en présence est également une formation mixte dominée par une forêt Pin maritime (*Pinus pinaster*) et Chêne vert (*Quercus ilex*).

Parfois entretenus, les sous-bois présentent toutefois des faciès variables avec des espèces fortement héliophiles de milieux ensoleillés à tendance thermophile (Genet, Ajoncs, Daphné, Cistes, Troène, Clématites en sous-bois de Pin notamment) ou au contraire plus ou moins sciaphiles, secteurs plus frais et ombragés, (Fragon petit houx, Chèvrefeuille, Lierre, en sous-bois de Chêne vert).

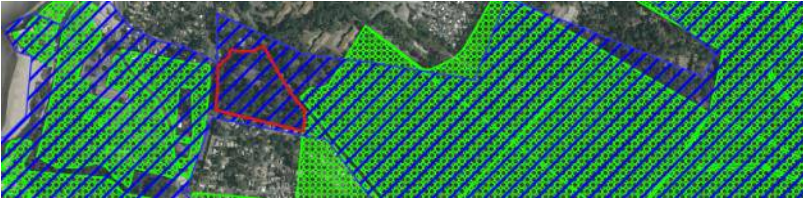
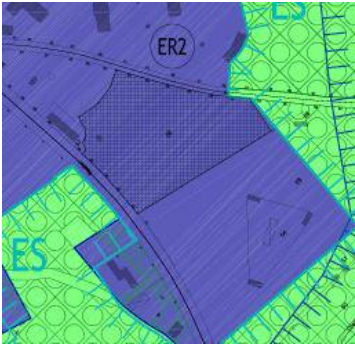
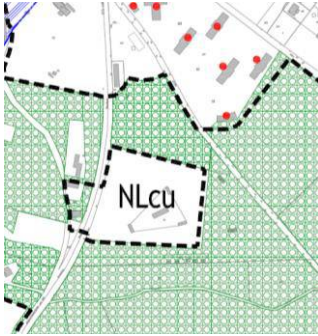
Cette parcelle caractéristique des forêts de Pins et de Chênes verts des Charentes offre un fort intérêt pour des espèces faunistiques et floristiques. Il est typique des habitats de chasse et gîtes arboricoles pour le groupe des chiroptères forestiers et certains oiseaux de la famille des Piciés. On y retrouve également le cortège des oiseaux forestiers (passereaux et rapaces). C'est également le milieu de vie d'une espèce de mammifère protégé ; l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et une zone de repos (hivernage et estivage) pour l'herpétofaune du secteur. Cette zone boisée présente des arbres et bois morts favorables aux développements d'espèces d'insectes saproxylophages patrimoniales notamment le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). De plus, ce type d'habitat de boisements sablonneux héberge potentiellement plusieurs espèces végétales patrimoniales : le Cytinet (*Cytinus hypocistis subsp. hypocistis*), la Moéhringie à cinq étamines (*Moehringia pentandra*) ainsi que l'Œillet de France (*Dianthus gallicus*).



Parcelle de Pin maritime et chênes vert

**Élément constitutif de l'application de la Loi Littoral**

Ce secteur participe à la constitution d'un espace remarquable du littoral à caractère forestier. La forêt de Suzac correspond à une large entité forestière, qui s'est développée sur une dune fixée. La pinède « dunaire » est majoritairement composée de Pin Maritime et de Chêne Vert. Au regard de la composition des boisements et de la situation de la parcelle, le classement en EBC permet de constituer une entité boisée intégrale.

<p>Protection par un zonage Natura 2000</p> <p>La parcelle de boisement est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord ». Cette protection réglementaire justifie l'extension du classement en Espace Boisé Classé sur cette parcelle, permettant également de compléter une protection existante dans l'axe Ouest-Est d'un massif forestier littoral.</p>	 <p>Site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » et EBC existants</p>
<p>Elément constitutif de la Trame Verte</p> <p>Entité incluse au corridor majeur de la forêt de Suzac, identifiée au SRCE Poitou-Charentes.</p>	
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la formation forestière;</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;</li> <li>- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;</li> <li>- Protéger un boisement inclus dans un site Natura 2000 (Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord)</li> </ul>	<p>Conclusion</p> <p>Classement en Espace Boisé Classé</p> <p>13 000 m<sup>2</sup> classés</p>
<p>Evolution du PLU 2006 au PLU 2017</p>	
	



Analyse du site

Parcelle de 0,34 ha

Ce boisement s'insère dans l'entité globale de la forêt de Suzac. Cette parcelle de petite surface est située sur un secteur urbain, qui jouxte des parcelles de jardin et camping. Le boisement en présence, est enclavé entre un chemin communal et une route départementale. Le boisement en présence est une formation mixte dominée par une forêt Pin maritime (*Pinus pinaster*) et Chêne vert (*Quercus ilex*).

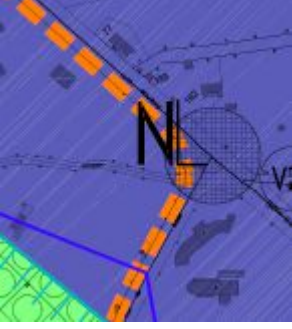
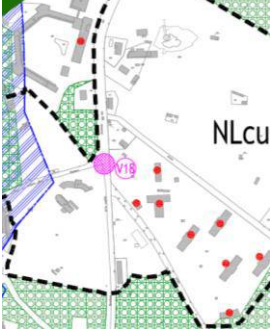
Parfois entretenus, les sous-bois présentent toutefois des faciès variables avec des espèces fortement héliophiles de milieux ensoleillés à tendance thermophile (Genet, Ajoncs, Daphné, Cistes, Troène, Clématites en sous-bois de Pin notamment) ou au contraire plus ou moins sciaphiles, secteurs plus frais et ombragés, (Fragon petit houx, Chèvrefeuille, Lierre, en sous-bois de Chêne vert).

Cette parcelle caractéristique des forêts de Pins et de Chênes verts des Charentes offre un fort intérêt pour des espèces faunistiques et floristiques. Il est typique des habitats de chasse et gîtes arboricoles pour le groupe des chiroptères forestiers et certains oiseaux de la famille des Pucidés. On y retrouve également le cortège des oiseaux forestiers (passereaux et rapaces). C'est également le milieu de vie d'une espèce de mammifère protégé ; l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et une zone de repos (hivernage et estivage) pour l'herpétofaune du secteur. Cette zone boisée présente des arbres et bois morts favorables aux développements d'espèces d'insectes saproxylophages patrimoniales notamment le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). De plus, ce type d'habitat de boisements sablonneux héberge potentiellement plusieurs espèces végétales patrimoniales : le Cytinet (*Cytinus hypocistis subsp. hypocistis*), la Moéhringie à cinq étamines (*Moehringia pentandra*) ainsi que l'Œillet de France (*Dianthus gallicus*).



Parcelle de Pin maritime et chênes vert



<p>Elément constitutif de l'<b>application</b> de la Loi Littoral</p> <p>Cette bande de boisement est incluse dans la bande des 100 m au titre de la Loi Littoral.</p>	<p>Elément constitutif de la Trame Verte</p> <p>Entité rattachée au corridor majeur de la forêt de Suzac, identifiée au SRCE Poitou-Charentes. <b>Formation d'une entité en pas japonais.</b></p>
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la formation forestière;</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;</li> <li>- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;</li> </ul>	<p>Conclusion</p> <p>Classement en Espace Boisé Classé</p> <p>3 400 m<sup>2</sup> classés</p>
<p>Evolution du PLU 2006 au PLU 2017</p>	
	



Analyse du site

Parcelle de 0,13 ha composée de chênes verts (*Quercus ilex*), nanifiés et arasés par les entrées maritimes de l'estuaire (vents, embruns, ...). L'habitat qui domine est la forêt de Chêne vert atlantiques. Ce boisement possède toutefois une strate arbustive et sous-arbustive très fournie, dominée par des Chênes verts nanifiés, le Fragon (*Ruscus aculeatus*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Rosier à feuilles persistantes (*Rosa sempervirens*) et l'Osyris (*Osyris alba*).

Cet habitat peut abriter potentiellement des espèces végétales rares et remarquables comme la Filaire à feuilles larges (*Phillyrea latifolia*), qui possède une valeur patrimoniale en région Poitou-Charentes. La strate herbacée peut également comporter des orchidées, notamment le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*) et la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*).

Cet habitat boisé de formations arbustives et de fourrés représente un site favorable pour la faune, notamment les oiseaux qui l'exploitent comme site de nidification, mais aussi pour les reptiles et petits mammifères qui l'utilisent comme secteur de chasse et de refuge. Ce secteur représente également une zone tampon avec l'interface atlantique, pour les boisements dunaires à Pin maritime et Chêne vert.



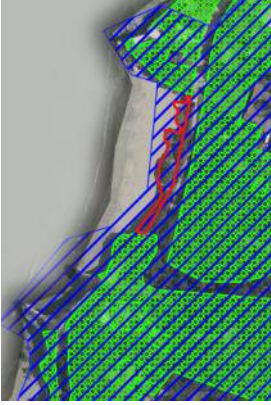
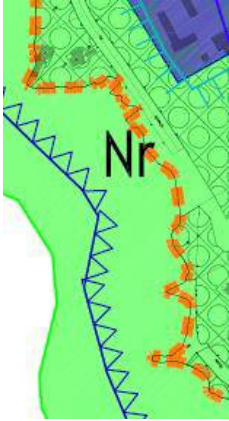
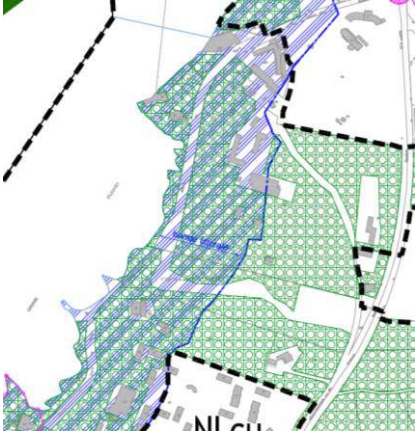
Forêt de Chêne vert atlantiques et pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (végétations de fissures et anfractuosités).

**Élément constitutif de l'application de la Loi Littoral**

Cette bande de boisement est incluse dans la bande des 100 m au titre de la Loi Littoral.

Élément constitutif de la Trame Verte

Le secteur est inclus au sein d'un corridor plus anecdotique et contraint par le développement de l'urbanisation fragmentant les échanges entre le littoral et les terres intérieures. L'amélioration de la fonctionnalité écologique de ce corridor est donc essentielle.

<p>Protection par un zonage Natura 2000</p> <p>La parcelle de boisement est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord ». Cette protection réglementaire justifie <b>l'extension du classement en Espace Boisé Classé</b> sur cette parcelle, permettant également de compléter une <b>protection existante dans l'axe Ouest-Est d'un massif forestier littoral</b>.</p>	 <p>Site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » et EBC existants</p>
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la formation forestière;</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;</li> <li>- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;</li> <li>- Protéger un boisement inclus dans un site Natura 2000 (Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord) ;</li> <li>- Préserver une zone tampon ;</li> <li>- <b>Préserver des habitats d'espèces.</b></li> </ul>	<p>Conclusion</p> <p>Classement en Espace Boisé Classé</p> <p>1 300 m<sup>2</sup> classés</p>
<p>Evolution du PLU 2006 au PLU 2017</p>	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°6 : SECTEUR DU FORT DE SUZAC



Analyse du site

Parcelles de 0,61 ha. Elles regroupent deux secteurs boisés d'arrière dunes composés de Pin maritime (*Pinus pinaster*) et de Chêne vert (*Quercus ilex*). Ce type de boisement est de loin le mieux représenté au niveau de la Forêt de Suzac. Il se développe au niveau de systèmes dunaires purs ou sur formations rocheuses recouvertes par des sables, appelées « dunes perchées ». La strate arbustive est dominée par l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus subsp. europaeus*) et le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*). En lisière de ces boisements, notamment au contact de la dune grise, se développent successivement un fourré à Garou (*Daphne gnidium*) et Troène commun (*Ligustrum vulgare*), ainsi qu'un ourlet à Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*) et Garance voyageuse (*Rubia peregrina*).

La présence d'un milieu ouvert composé d'une strate herbacée rase offre aux espèces à tendances forestières (Rapaces, chauve-souris) une opportunité de chasse.

Ces deux bandes de boisements relictuels participent au maintien des corridors du milieu boisé et au renforcement des connexion et échange au sein du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » et EBC existants.

**Élément constitutif de l'application de la Loi Littoral**

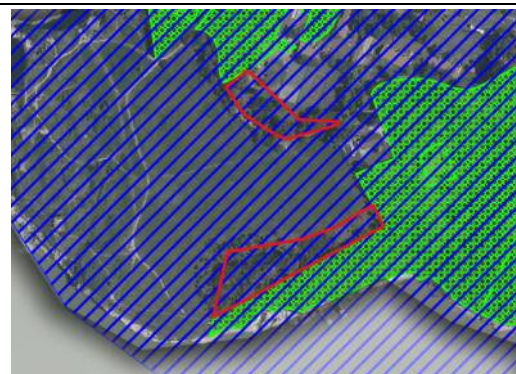
Cette bande de boisement est incluse dans la bande des 100 m au titre de la Loi Littoral.

Élément constitutif de la Trame Verte

Entité reliée au corridor majeur de la forêt de Suzac, et incluse au réservoir de biodiversité « pelouses sèches calcicoles situées sur des réservoirs de biodiversité forêts et landes », identifié au SRCE.

Protection par un zonage Natura 2000

La parcelle de boisement est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord ». Cette protection réglementaire justifie l'extension du classement en Espace Boisé Classé sur cette parcelle, permettant également de compléter une protection existante dans l'axe Ouest-Est d'un massif forestier littoral.



Site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » et EBC existants

Enjeux

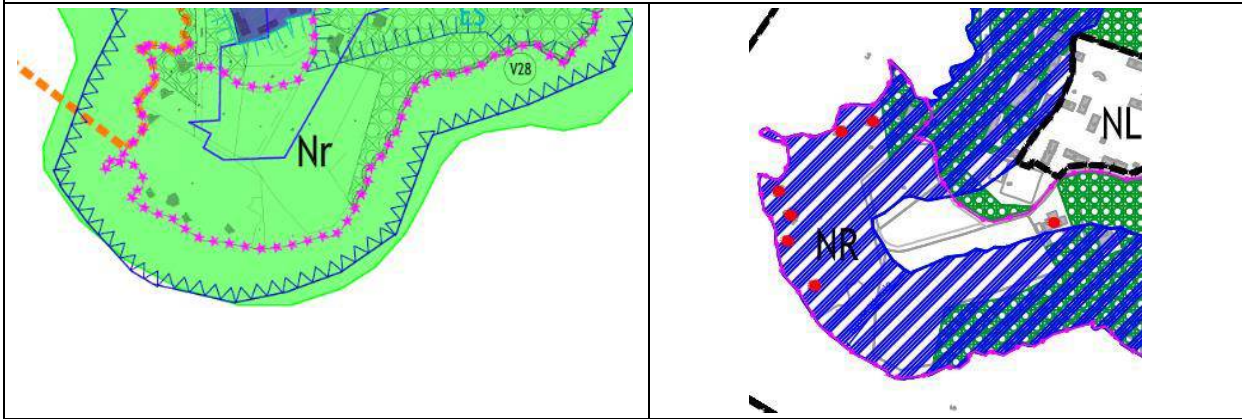
- Préserver la formation forestière;
- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;
- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;
- Protéger un boisement inclus dans un site Natura 2000 (Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord)

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
6 100 m<sup>2</sup> classés



Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



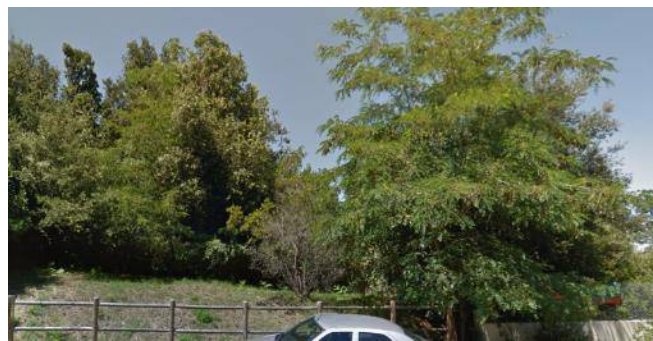
ESPACE BOISE CLASSE N°7 : AVENUE PAUL ROULLET



Analyse du site

Parcelles de 0,03 ha

Il s'agit d'une bande de boisement mixte de Pin maritime et de Chêne vert associé à un boisement rudéral sur talus. Nous observons la présence d'espèces végétales envahissantes comme le Mimosa (*Acacia dealbata*) et le Robinier pseudo-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Toutefois, cette bande boisée comporte plusieurs strates (herbacée, arbustive et arborée) aussi, elle représente une zone tampon intéressante pour la faune et le maintien des habitats boisés plus typiques qui la bordent.



Frange rudérale sur talus – Avenue Paul Roulet

**Élément constitutif de l'application de la Loi Littoral**

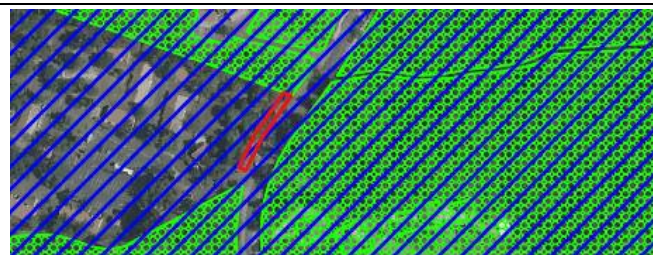
Cette bande de boisement est incluse dans la bande des 100 m au titre de la Loi Littoral.

Élément constitutif de la Trame Verte

/

Protection par un zonage Natura 2000

La parcelle de boisement est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord ». Cette protection réglementaire justifie l'extension du classement en Espace Boisé Classé sur cette parcelle, permettant également de compléter une protection existante dans l'axe Ouest-Est d'un massif forestier littoral.



Site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » et EBC existants

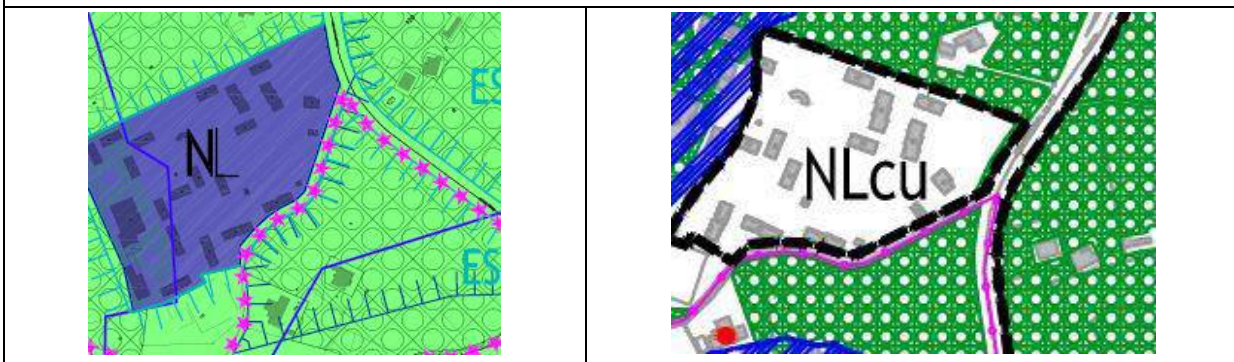
Enjeux

- Préserver la formation forestière;
- Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ;
- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;
- Protéger un boisement inclus dans un site Natura 2000 (Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord)

Conclusion

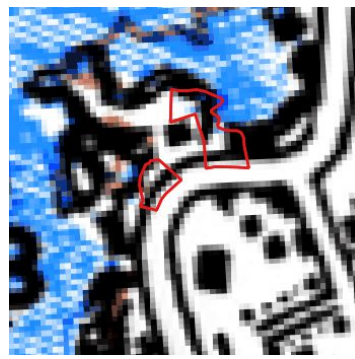
Classement en Espace Boisé Classé  
300 m<sup>2</sup> classés

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017





ESPACE BOISE CLASSE N°8 : BOULEVARD DE LA CORNICHE



Analyse du site

Parcelles de 0.09 ha. Essences en présence : tamaris et pins maritimes.

Les boisements présents sur ces parcelles correspondent davantage à une zone d'habitation sous couvert végétal. Les tamaris correspondent à une espèce ornementale, plantée par les propriétaires. Cette espèce ne peut pas se reproduire naturellement, et le renouvellement de la strate arbustive est donc uniquement assuré par de nouvelles plantations. Elle est cependant méliorative pour l'intégration paysagère.

Egalement, les pins maritimes améliorent la qualité paysagère du quartier et sont des composantes identitaires du territoire et permettent d'atténuer les vents du littoral au niveau des logements d'un point de vue ponctuel.



Elément **constitutif de l'application de la Loi Littoral**

Ces parcelles de boisement sont incluses dans la bande des 100 m au titre de la Loi Littoral.

Elément constitutif de la Trame Verte

Le secteur est inclus au sein d'un corridor plus anecdotique et contraint par le développement de l'urbanisation fragmentant les échanges entre le littoral et les terres intérieures.

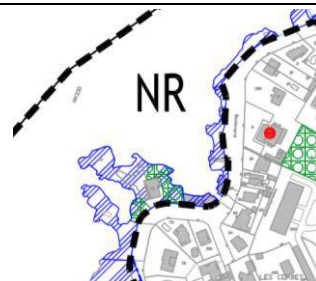
Enjeux

- Préserver le caractère remarquable littoral et forestier du site ;

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
900 m<sup>2</sup> classés

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



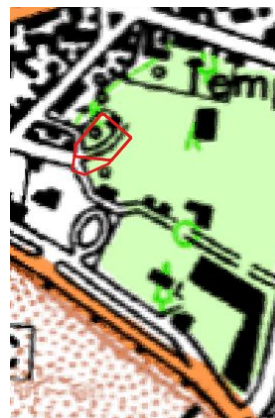
## 2.2- Les grands parcs urbains



La commune de Saint-Georges-de-Didonne possède un couvert boisé important. Certains quartiers ont une densité arborée plus marquée que d'autres, et un zonage adapté a été mis en place sur ces secteurs.

L'identification de certains espaces boisés en tant que grands parcs urbains permet de protéger des boisements, situés en partie agglomérée, qui ont une valeur paysagère importante et intéressante pour l'identité des quartiers dans lesquels ils sont situés.

ESPACE BOISE CLASSE N°9: BOIS DE MOCOQUERIS



Analyse du site

Parcelles de 1.26 ha. Il s'agit de parcelles de jardin arboré. La strate arborée est dominée par des plantations de Pin maritime de moins d'une dizaine d'année. La strate herbacée est rase car fréquemment entretenue par le propriétaire ; l'intérêt floristique y est faible. Ce secteur présente un intérêt écologique moindre, mais il est toutefois susceptible d'être exploité par certain mammifères protégés présents sur le secteur comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), mais également par le cortège des oiseaux anthropiques à tendance forestière comme les mésanges et certains pics.

Egalement, ce parc possède une valeur paysagère en cœur de ville remarquable. Il constitue un « poumon vert », et sa classification en espace boisé classé permet à terme de renforcer les réservoirs boisés de ces secteurs urbanisés, et s'intègre comme pas japonais au sein d'un réseau de petits boisements et arbres isolés au sein de la Trame Verte urbaine (nature en ville) pour assurer le maintien des corridors et le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces.



Parcelle arborée de jardin entretenu (Rivière-Environnement)

Élément constitutif de la Trame Verte urbaine

Ce secteur participe à la constitution d'un corridor écologique urbain intéressant et assure une connexion sur le front de mer de Saint-Georges-de-Didonne.

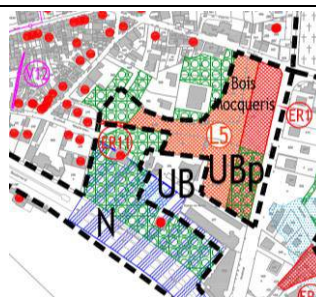
Enjeux

- Renforcer la trame verte urbaine ;
- Préserver le caractère arboré paysager du secteur

Conclusion

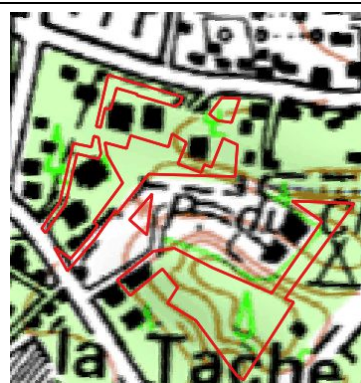
Classement en Espace Boisé Classé  
12 600 m<sup>2</sup> classés

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017





ESPACE BOISE CLASSE N°9 : RESIDENCE DU PRECATELAN



Analyse du site

Parcelles de 1,36 ha.

La résidence du Précatelan se situe au milieu d'un espace boisé au sens large du terme, et la physionomie boisée du secteur est à préserver. Malgré un contexte enclavé dans un tissu urbain, ce secteur boisé relictuel d'arrières dunes se compose de Pin maritime (*Pinus pinaster*) et de Chêne vert (*Quercus ilex*).

L'outil EBC est ici utilisé non pas pour protéger les essences présentes (qui ont peu d'intérêt d'un point de vue écologique : thuyas, lauriers, robiniers faux-acacias, etc.), mais pour conserver l'aspect arboré général du parc.



Bosquets arborés de Chênes mûres et alignement de feuillus en connexion avec les boisements de Pins relictuels du secteur.

Élément constitutif de la Trame Verte urbaine

Ce secteur participe à la constitution d'un corridor écologique urbain intéressant en pas japonais.

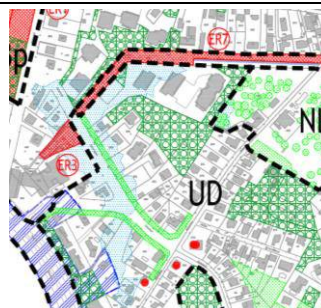
Enjeux

- Renforcer la trame verte urbaine ;
- Préserver le caractère arboré du secteur,

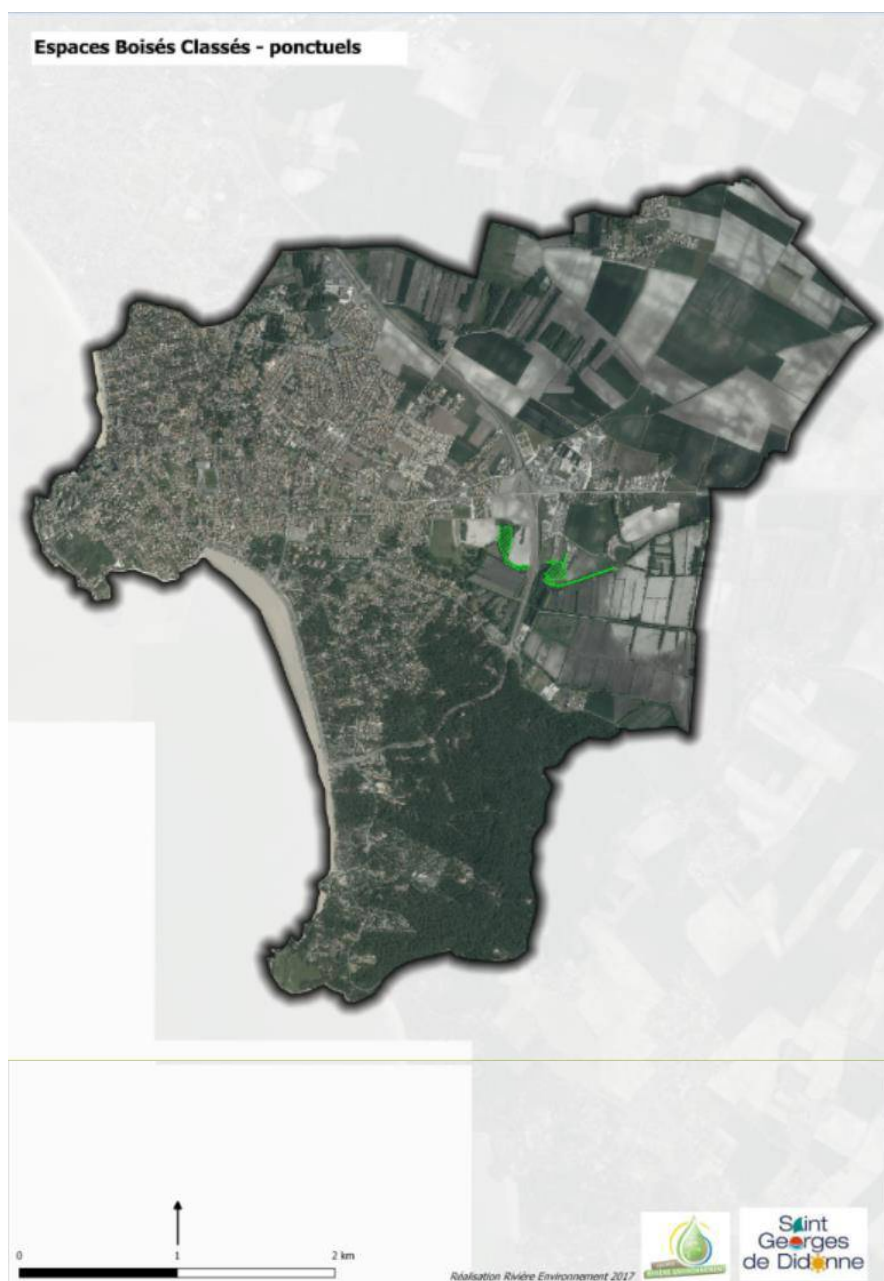
Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
13 600 m<sup>2</sup> classés

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



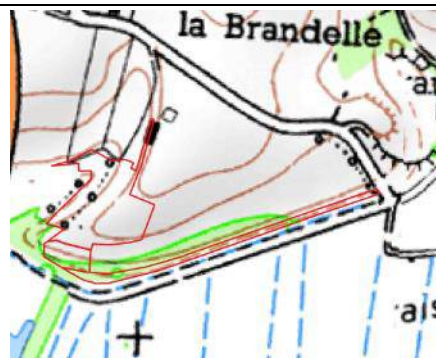
## 2.3- Les espaces boisés ponctuels



En plus de ces critères de classement, certains espaces boisés nécessitent une protection réglementaire du fait de leur composition, du service écologique rendu et de leur localisation.

Ces distinctions, analysées en suivant, justifient la proposition en espace boisé classé de ces boisements.

ESPACE BOISE CLASSE N°11 : MARAIS DE LA BRANDELLE



Analyse du site

Parcelles de 1,65 ha.

Le boisement au sud de ce secteur se caractérise par un alignement de Frêne (*Fraxinus excelsior*) qui borde un fossé au nord du marais du « Rivau canal ». Cet alignement hygrophile se prolonge en un habitat de type Aulnaie-frênaie alluvial qui occupe une station humide située en fond de vallon enclavé contre le talus de la départementale (D25). Ce secteur de boisement hygrophile (à l'ouest) est dominé par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et quelques Saules (*Salix* sp.).

En lisière et colonisant le pied du coteau, on observe des boisements de substitution (recolonisation). Ce secteur de prairies plus thermophiles qui ne présentent plus d'usages agro-pastoraux, entre dans une dynamique de fermeture. Ainsi, la zone est colonisée par des arbustes thermophiles de type fruticées. La strate arbustive est bien diversifiée, avec la présence majoritaire du Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi de l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Fusain (*Euonymus europaeus*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) et l'Eglantier (*Rosa canina*).

La lisière plus fraîche de ce secteur de transition composée de Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*), le Cornouiller mâle (*Cornus mas*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), peut abriter potentiellement une espèce qui possède un intérêt patrimonial en région Poitou-Charentes : le Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria*) – espèce déterminante de ZNIEFF et espèce végétale protégée en région Poitou-Charentes (art.1).

Ces boisements hygrophiles associés à ces secteurs de fourrés et milieux semi-ouverts, représentent des habitats et corridors pour de nombreuses espèces remarquables susceptibles de fréquenter le secteurs de marais (Loutre d'Europe ; *Lutra lutra*, ), Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), amphibiens, reptiles, chauve-souris, insectes et oiseaux.



Elément constitutif de la Trame Verte

Ce secteur est identifié comme inclus au sein d'une ripisylve continue, intégrée au corridor majeur constitué des marais de la commune.

Enjeux

- Préserver la continuité écologique ;
- Préserver le caractère arboré du secteur,
- Favoriser la présence d'une zone tampon entre marais et RD 25,
- Intégration paysagère des infrastructures à proximité,

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
16 500 m<sup>2</sup> classés



Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



ESPACE BOISE CLASSE N°12 : MARAIS DE POUZEAU



Analyse du site

Parcelle de 1,58 ha.

Il s'agit d'un boisement humide de type Aulnaie à hautes herbes. Le sol de ce boisement présente un engorgement marqué résultant probablement de sa position topographique particulière : cuvette au sein d'un vallon où le drainage se fait difficilement. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) y est dominant sur le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et, dans la strate herbacée, on observe des grands Laïches eutrophiques, la Laïche de marais (*Carex acutiformis*) et la Laïche des rives (*Carex riparia*) qui accompagnent la Laïche à épis espacés (*Carex remota*). En lisière avec le secteur du marais, les espèces de roselières et de mégaphorbiaies indiquant un niveau de nappe plus élevé sont plus abondantes avec ; Alpiste faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), Grande scutellaire (*Scutellaria galericulata*) ou encore la Grande salicaria (*Lythrum salicaria*).

Cet habitat, qui s'apparente à l'aulnaie-frênaie alluviale est considéré comme un habitat menacé en Europe et figure à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE, dite « Directive Habitats ». Il s'agit en effet le plus souvent d'un habitat relictuel dont les surfaces aujourd'hui sont résiduelles et qui a subi des pressions anthropiques très fortes au cours des âges.

L'intérêt faunistique de l'habitat est aussi élevé, notamment ici puisqu'il forme un complexe avec une zone de réseau de fossés et de canaux, comme zone de refuge pour des mammifères très menacés tels que le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) ou la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Cet habitat accueille potentiellement plusieurs espèces d'oiseaux menacées comme le Milan noir (*Milvus migrans*) ou le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), ou simplement remarquables comme le Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*), qui y nichent régulièrement. Parmi les invertébrés, l'habitat, riche en vieux arbres troués de cavités, constitue le milieu électif de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), espèce de coléoptères longicornes protégée aux niveaux national et européen et des papillons spécialisés.



Elément constitutif de la Trame Verte

Ce boisement humide est constitutif du réservoir de biodiversité « autres secteurs humides, marais » en zone de corridor diffus, identifié au SRCE Poitou-Charente.

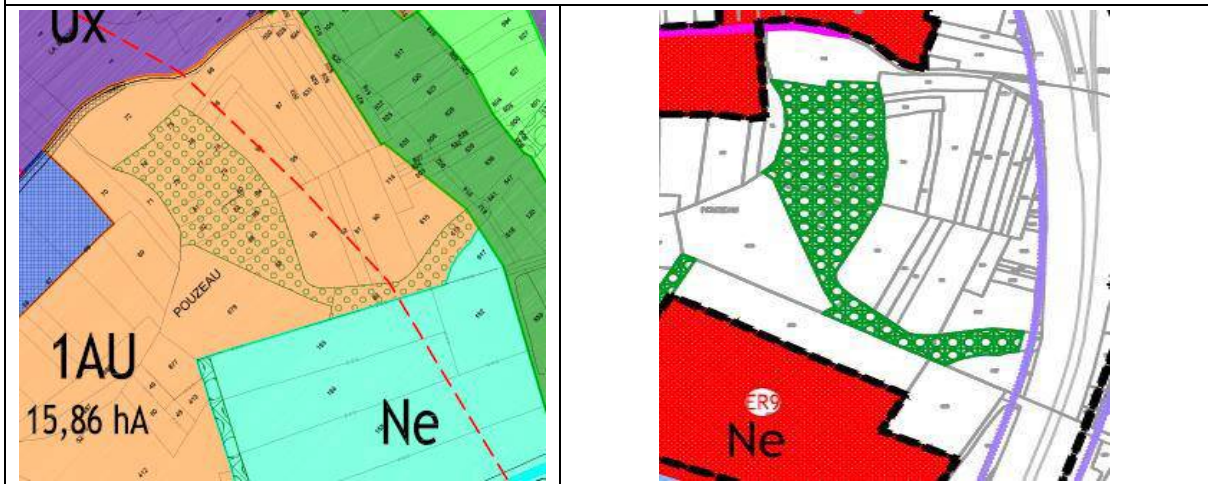
Enjeux

- Préserver un boisement humide,
- Préserver la continuité écologique ;
- Préserver le caractère arboré du secteur,
- **Préserver un habitat d'espèces protégées et remarquables.**

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
15 800 m<sup>2</sup> classés

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017





## 2.4 - Les classements d'arbres isolés



Plusieurs beaux arbres isolés, privés, ont été identifiés par la commune. Leur intérêt paysager remarquable et parfois écologique justifie leur proposition de classement en EBC.

ESPACE BOISE CLASSE N°13 : N°12B DU LIEUTENANT COLONEL TOURTET



**Analyse de l'arbre**

Le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos* Scop) est une essence assez répandue dans les étages collinéens et montagnards. Il est souvent planté pour l'ornement et en alignement ; il fleurit plus tôt que le Tilleul à petites feuilles, arbre plus forestier.

Ce tilleul est planté sur un espace vert public au n°12b de l'avenue du Lieutenant Colonel Tourtet. Un terrain privé non construit borde cet espace. Ce sujet est adulte, son âge peut être estimé à environ 100/120 ans. Sa hauteur totale est de 20 m environ. Le test de sonorité indique un son normal et l'absence de cavité interne.



Elément constitutif de la Trame Verte  
/

**Enjeux**

- Préserver un arbre remarquable d'un point de vue paysager et écologique,

**Conclusion**

Classement en Espace Boisé Classé  
100 m<sup>2</sup>

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



Source : expertise réalisée par l'ONF – arbre conseil, à l'initiative de la commune de Saint-Georges-de-Didonne

ESPACE BOISE CLASSE N°14 : N°43 RUE COMMANDANT HENRI COUSIN



**Analyse de l'arbre**

Chêne vert mature, qui présente un intérêt paysager important (élément identitaire et repère dans le paysage).



Elément constitutif de la Trame Verte

/

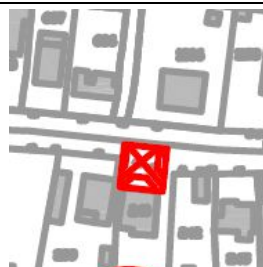
**Enjeux**

- Préserver un arbre remarquable d'un point de vue paysager et écologique,

**Conclusion**

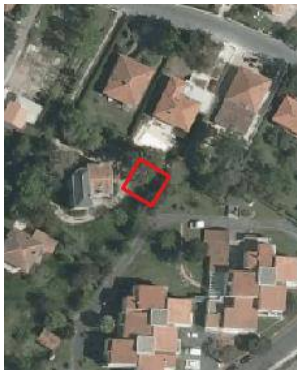
Classement en Espace Boisé Classé  
100 m<sup>2</sup>

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017





ESPACE BOISE CLASSE N°15 : N°29B RUE DE LA CRETE



**Analyse de l'arbre**

Grand cyprès, qui possède un intérêt paysager indéniable, et est un repère visuel fort sur le secteur.

Elément constitutif de la Trame Verte

/

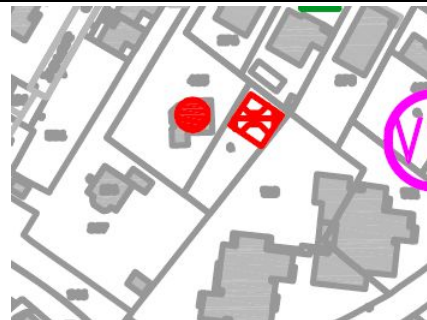
Enjeux

- Préserver un arbre remarquable d'un point de vue paysager et écologique,

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
100 m<sup>2</sup>

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



ESPACE BOISE CLASSE N°16 : N°40 AVENUE JOSEPH BETEILLE



**Analyse de l'arbre**

Chêne blanc, qui possède un intérêt paysager indéniable, et est un repère visuel fort sur le secteur.



Elément constitutif de la Trame Verte

/

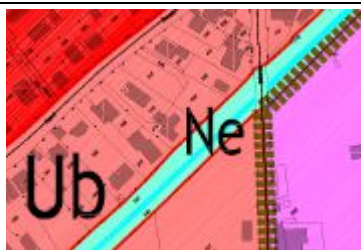
Enjeux

- Préserver un arbre remarquable d'un point de vue paysager et écologique

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
100 m<sup>2</sup>

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017



ESPACE BOISE CLASSE N°17 : N°123 RUE JEAN MOULIN



**Analyse de l'arbre**

Chêne vert, qui possède un intérêt paysager indéniable, et est un repère visuel fort sur le secteur.

Elément constitutif de la Trame Verte

/

Enjeux

- Préserver un arbre remarquable d'un point de vue paysager et écologique

Conclusion

Classement en Espace Boisé Classé  
100 m<sup>2</sup>

Evolution du PLU 2006 au PLU 2017




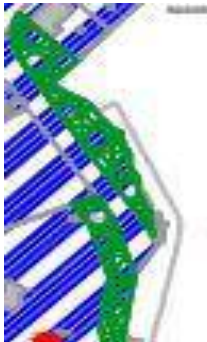







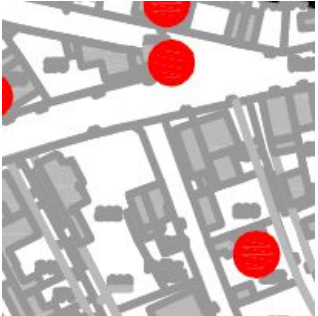
### 3- LES DECLASSEMENTS D'ESPACES BOISES CLASSES



DECLASSEMENT A : MAISON DU PORT

	
<p>Analyse du site Ce déclassement fait suite à une erreur de saisie dans le cadre de l'élaboration du PLU de 2006 et du classement en EBC. Le local du port avait été classé en EBC, en continuité avec les boisements du secteur.</p>	
<p>Elément constitutif de la trame verte -</p>	
<p>Enjeux</p>	<p>Conclusion Déclassement 84,55 m<sup>2</sup></p>
<p>Evolution du POS au PLU</p>	
	

DECLASSEMENT B : N°23 RUE DU PORT

	
<p>Analyse du site L'arbre avait été classé en EBC dans le cadre du PLU de 2006. Cependant il a été abattu, et son déclassement est nécessaire.</p>	
<p>Elément constitutif de la trame verte -</p>	
<p>Enjeux -</p>	<p>Conclusion Déclassement 100 m<sup>2</sup></p>
<p>Evolution du POS au PLU</p>	
	



DECLASSEMENT C : N°58 BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY

	
<p>Analyse du site L'arbre avait été classé en EBC dans le cadre du PLU de 2006. Cependant il a été abattu, et son déclassement est nécessaire.</p>	
<p>Elément constitutif de la trame verte -</p>	
<p>Enjeux -</p>	<p>Conclusion Déclassement 100 m<sup>2</sup></p>
<p>Evolution du POS au PLU</p>	
